

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION

FICHE SYNTHÈSE DU MÉMOIRE (constats, propositions et questions abordés)

Auteur : Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (A.E.E.S.I.C.Q.)

Titre : La formation des infirmières au réseau collégial : un service public essentiel

Sujet/s abordé/s : Qualité de la formation - Qualité des soins de santé - Accès à l'éducation et à l'emploi pour les femmes - Contexte économique

L'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (A.E.E.S.I.C.Q.) a été fondée en 1986 dans le but de maintenir la formation en soins infirmiers au niveau collégial, et de promouvoir l'application du nouveau programme appelé « Soins infirmiers 180.01 »

1. Qualité de la formation

Pour assurer la qualité de la formation, l'Association formule les propositions suivantes :

- Former des citoyennes doublées d'infirmières avant de généraliser la formation supérieure ou la spécialisation ; tenir compte des besoins de polyvalence des infirmières.
- Favoriser une formation de base au niveau collégial.
- Analyser les programmes des ordres d'enseignement collégial et universitaire afin d'éviter les dédoublements.

- Rendre le baccalauréat obligatoire pour l'obtention du droit de pratique apparaît inapproprié.
- Encourager et promouvoir une formation post-base-supérieure librement choisie, en réponse à des besoins spécifiques réels.
- Établir des passerelles entre les collèges et les universités.
- Adapter les programmes universitaires aux changements du système de santé.
- Éliminer les difficultés reliées aux passages entre l'école secondaire, le collège et l'université.
- Reconnaître les faits : réussite des graduées à l'examen du droit de pratique de l'Ordre, la satisfaction des employeurs et de la population, bon nombre de graduées fréquentent les universités.
- Reconnaître la concertation du milieu de l'enseignement collégial en soins infirmiers.

2. Qualité des soins de santé

Pour assurer la qualité des soins de santé, l'Association formule les propositions suivantes :

- Maintenir une formation large et polyvalente posée par le virage ambulatoire.
- Développer un projet éducatif basé sur la complémentarité des institutions.
- Que le MEQ propose des mesures propres à assurer une liaison mieux articulée entre la

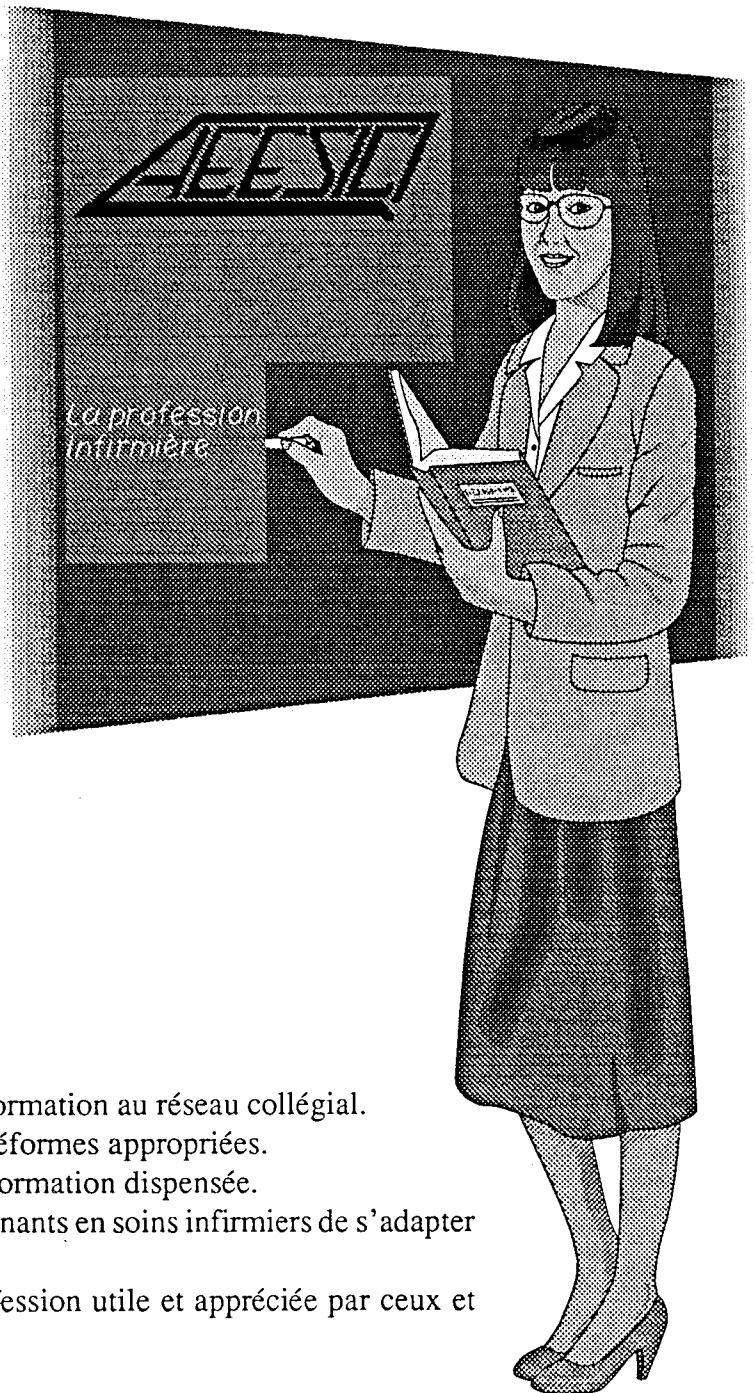
formation collégiale et universitaire en tenant compte des besoins nouveaux du système de santé.

3. Accès à l'éducation et à l'emploi pour les femmes

- Les femmes constituent 95 % des membres de la profession.
- La formation de base des infirmières au collégial s'avère aujourd'hui encore un moyen rare et d'autant plus indispensable, d'accès au marché du travail.
- L'État ne doit pas surestimer les capacités de la famille à prodiguer des soins.
- Un changement majeur de mentalité doit se faire pour vaincre cette habitude archaïque de la désignation normative des femmes, comme responsables de l'aide et du support aux malades et aux personnes âgées.

4. Contexte économique

- Conserver les véhicules reconnus comme dynamiques et efficaces, plutôt que de procéder à de perpétuelles réinventions de la roue.
- Tenir compte de la gratuité relative des études collégiales, comparativement aux études universitaires, aux frais supplémentaires encourus pour vivre loin de chez soi, l'université étant plus rare que le cégep dans l'environnement immédiat.



Conclusion

- Conviction du bien-fondé du maintien de la formation au réseau collégial.
- Conviction de la nécessité de poursuivre les réformes appropriées.
- Conviction de la valeur et de la qualité de la formation dispensée.
- Fierté de la capacité des enseignantes et enseignants en soins infirmiers de s'adapter aux changements.
- Conviction d'exercer et d'enseigner une profession utile et appréciée par ceux et celles qui en bénéficient.

N.D.L.R. Cette fiche synthèse fut rédigée par une analyste pour la Commission des États généraux sur l'éducation.